

PROGRAMME DE DEPISTAGE D'ANOMALIES CONGÉNITALES EN FWB

Procédures relatives aux Cartes de Guthrie.

REALISER LE PRELEVEMENT

1. Réaliser le prélèvement **AVANT** la sortie de la maternité entre **48h et 96h de vie**¹ (sauf prématurés) et après que l'alimentation soit initiée.
 - a. Ne pas utiliser de l'iode pour désinfecter.
 - b. Laisser sécher l'alcool avant de piquer.
 - c. Sécher la première goutte et prendre les suivantes.
 - d. Le buvard ne doit pas entrer en contact avec la peau.
2. Mettre du sang sur chacun des **6 spots** (ni trop, ni trop peu). Le sang doit être visible des deux côtes de la carte. EXCEPTIONNELLEMENT si le prélèvement est difficile, privilégier 3 spots corrects plutôt que 6 spots de mauvaise qualité.
3. Déposer directement le sang prélevé sur le buvard. La peau du nourrisson ne doit pas être en contact avec le papier buvard. Les tubes de prélèvement peuvent contenir des réactifs qui influencent les résultats, ils ne doivent donc pas servir d'intermédiaire.
4. Laisser sécher le prélèvement au moins 4h, PAS au soleil, pas sur un radiateur et PAS dans un sachet en plastique.

ATTENTION : les cartes de Guthrie ont une date de péremption.

COMPLETER LA CARTE DE GUTHRIE

5. **Compléter** toutes les données sur la carte de prélèvement et ceci quel que soit le lieu de prélèvement.

ATTENTION : s'il s'agit d'un test de contrôle ou d'un deuxième prélèvement pour les prématurés, l'identification de l'enfant doit être claire et complète pour permettre le lien avec le 1^{er} test !

N'oublier pas :

- Identification de la **MATERNITE**/lieu de naissance. Ceci pour pouvoir retrouver les infos sur l'enfant en cas de dépistage douteux mais aussi pour s'assurer que tous les enfants soient dépistés -> les laboratoires se basent sur les listes de naissance des maternités et il faut pouvoir faire correspondre un prélèvement à un lieu pour retrouver l'enfant.
- **LIEU DU PRELEVEMENT** ! Domicile ou institution hospitalière, cette information est très importante pour évaluer le programme.
- Nom de la sage-femme si le prélèvement est fait à domicile. Cela permet de la recontacter s'il y a un problème avec le prélèvement.
- DATE de NAISSANCE + **HEURE** + **poids de naissance**.
- DATE du PRELEVEMENT + **HEURE** + **poids lors du prélèvement**. Ces données permettent d'interpréter et affiner les résultats des analyses.
- Âge gestationnel, poids de naissance, médicaments... Ces informations permettent d'interpréter les résultats des analyses.

¹ Pour les enfants nés à terme : le moment du prélèvement **ne peut pas être antérieur à 48h de vie** pour que les résultats des analyses restent valables ; il faut que l'alimentation ait été initiée. Si le prélèvement est fait avant 72h : tendre le plus possible vers les 72h de vie de l'enfant, en prévoyant de le faire juste avant la sortie de la maternité.

ATTENTION : lors du collage de l'étiquette d'identification, veiller à ne pas cacher les autres items pour qu'ils puissent être complétés et lus par les laboratoires. **Coller l'étiquette au verso.**

DEPUIS 2021 : une rubrique a été ajoutée au verso pour y indiquer lorsqu'un test est refusé. Compléter cette rubrique, elle peut être signée par le parent (mais ce n'est pas obligatoire) et ensuite renvoyer la carte comme prévu vers le laboratoire afin que le suivi puisse s'arrêter pour cet enfant.

TRANSMETTRE LE PRELEVEMENT AU LABORATOIRE

6. Renvoyer le prélèvement dès qu'il a séché. PAS DANS UN SACHET EN PLASTIQUE². Il doit arriver au laboratoire dans les **4 jours** qui suivent le prélèvement.

TENIR COMPTE DES DELAIS DE TRANSPORT !

- i. Si le test est fait au sein de la maternité, renvoyer le prélèvement via le système de transport habituel de la maternité (pas par la poste).
- ii. Si le test est fait à domicile,
 - dans la mesure du possible, ramener très rapidement le prélèvement à la maternité de naissance ou dans n'importe quelle maternité si la maternité de naissance est difficile d'accès ;
 - en cas d'impossibilité de déposer le prélèvement dans une maternité, celui-ci peut être envoyé par la poste. Dans ce cas, il doit être adressé au **laboratoire** dont l'adresse est sur la carte de Guthrie. Il est impératif d'affranchir l'envoi via un **timbre « prior » ou « urgent »** et de ne mettre qu'une seule carte par enveloppe. **Des enveloppes avec l'adresse pré-imprimée peuvent être obtenues auprès des centres de dépistage.**

RESPONSABILITE

Ces tests sont sous la responsabilité de celui qui les réalise. Ils ne doivent pas être confiés aux parents pour être transmis aux laboratoires !

Il sera noté dans le **carnet de l'enfant** que le test a été réalisé ainsi que la date.

Lorsque les parents refusent que le test soit effectué : la carte de Guthrie sera renvoyée au laboratoire avec les données d'identification de l'enfant afin que le laboratoire prenne note du refus et clôture les données pour cet enfant.

Plus d'info sur le programme : www.depistageneonatal.be

Depistageneonatal@one.be

02/432.88.05

Direction Santé

Office de la Naissance et de l'Enfance

Chaussée de Charleroi 95

1060 Bruxelles

² Le placement de la carte dans un sachet en plastique hermétiquement fermé entraîne une condensation qui nuit au prélèvement et est donc à proscrire.

Maternités affiliées au centre de dépistage de Liège

Edition 2019

CHR de la Citadelle	Bld du 12ème de Ligne 1	4000	Liège
Centre hospitalier chrétien, Clinique Saint-Vincent (Site Rocourt)	Rue Fr. Lefevre 207	4000	Rocourt
CHU de Liège, site N-D des Bruyères	Rue de Gaillarmont 600	4032	Liège
Centre hospitalier de l'Abbaye et de Hesbaye (site Seraing)	Rue Laplace 40	4100	Seraing
CHR de Huy	Rue des Trois Ponts 2	4500	Huy
Hôpital Saint-Nicolas	Hufengasse 4-8	4700	Eupen
Clinique Saint-Joseph Saint-vith	Klosterstrasse 9	4780	Saint-Vith
CHR VERVIERS East Belgium Centre hospitalier "Peltzer-La Tourelle"	Rue Parc 29	4800	Verviers
Centre hospitalier chrétien, Clinique Sainte-Elisabeth (site Verviers/Heusy)	Rue de Naimeux 17	4802	Heusy
Clinique Reine Astrid	Rue Devant les Religieuses 2	4960	Malmédy
Centre hospitalier régional de Namur (Sambre et Meuse)	Av Albert 1er 185	5000	Namur
Centre hospitalier de Dinant (CHU Mont-Godinne)	Rue Saint-Jacques 501	5500	Dinant
Centre hospitalier de l'Ardenne	av d'Houffalize 35	6800	Libramont
Institut Famenne Ardenne Hôpital Princesse Paola (IFAC)	rue du Viviers 21	6900	Marche

Centre de dépistage néonatal de Liège Centre Hospitalier Universitaire de Liège

Campus du Sart Tilman – Tour 2 – Et+6B35 ; 4000 Liège

Tél.: 04/366.76.95 et 96

Mail: genetique.humaine@chu.ulg.ac.be

Maternités affiliées au centre de dépistage de l'UCL

Edition 2019

Hôpital Saint-Jean	Bld Botanique 32	1000	Bruxelles
Cliniques de l'Europe Site Saint-Michel	Rue de Linthout 150	1040	Bruxelles
CHIREC (Clinique Sainte-Anne Saint-Rémi)	BLd J. Graindor 66	1070	Bruxelles
Cliniques de l'Europe Site Sainte-Elisabeth	Avenue de Fré 206	1180	Bruxelles
UCL - Cliniques universitaires Saint-Luc	Av Hippocrate 10	1200	Bruxelles
Clinique Saint-Pierre	Av Reine Fabiola 9	1340	Ottignies
Maison de naissance l'Arche de Noé (attention ce lieu n'est pas une maternité qui peut réceptionner les cartes de Guthrie d'autres enfants)	Rue Loiseau 39	5000	Namur
Clinique Sainte-Elisabeth	Pl. Louise Godin 15	5000	Namur
Grand Hôpital de Charleroi (sites Notre-Dame et Reine Fabiola)	Grand'Rue 3	6000	Charleroi
Clinique Notre-Dame de Grâce	Ch de Nivelles 212	6041	Gosselies
Centre de Santé des FAGNES	Bld Louise 18	6460	Chimay
Centre hospitalier Jolimont Lobbes, Clinique Saint-Joseph	Rue de la station 25	6540	Lobbes
Les Cliniques du Sud Luxembourg	rue des Déportés 137	6700	Arlon
CHR Mons (Site Saint-Joseph)	Avenue Baudouin de Constantinople 5	7000	Mons
Centre hospitalier Jolimont	Rue Ferrer 159	7100	Haine-Saint-Paul
EPICURA, Centre hospitalier, site Hornu	Route de Mons 63	7301	Hornu
Centre hospitalier de Wallonie picarde (Chwapi) (Clinique Notre-Dame)	Rue des sports 51	7500	Tournai
Asbl Centre hospitalier de Mouscron	Av de Fécamp 49	7700	Mouscron

Centre de dépistage néonatal des Cliniques Universitaires St Luc
Tour Rosalind Franklin ; Avenue Hippocrate, 10 ; 1200 Bruxelles
Tél.: 02/764.68.36

Mail: depistage-neonatal-saintluc@uclouvain.be

Maternités affiliées au centre de dépistage de l'ULB

Edition 2019

CHU Saint-Pierre	Rue Haute 322	1000	Bruxelles
CHU Brugmann	Place Van Gehuchten 4	1020	Bruxelles
HUDERF	Avenue J.J. Crocq, 15	1020	Bruxelles
Hôpitaux IRIS SUD-HIS (Hôp Ixelles)	Rue Jean Paquot 63	1050	Bruxelles
ULB - Hopital ERASME	Route de Lennik 808	1070	Bruxelles
Hôpital Delta	Boulevard du triomphe 201	1160	Bruxelles
Hôpital de Braine-l'Alleud	Rue Wayez 35	1420	Braine-l'Alleud
CHR Val de Sambre	rue Chère Voie 75	5060	Sambreville
CHU de Charleroi - Hôpital civil Marie Curie	Ch de Bruxelles 140	6042	Charleroi
CHU André Vésale	Rue de Gozée 706	6110	Montigny-Le-Tilleul
CHU Ambroise Paré	Boulevard Kennedy 2	7000	Mons
CHR de la Haute Senne	Chaussée de Braine 47	7060	Soignies
CHU Tivoli	Avenue Max Buset 34	7100	La Louvière
EPICURA, Centre hospitalier, site Ath	Rue Maria Thomée 1	7800	Ath

Centre de dépistage néonatal de l'ULB

Avenue J.J. Crocq, 15 (Bât V, FMRE) ;1020 Bruxelles

Tél.: 02/477.25.81

Mail : Depistage.Neonatal@huderf.be